

## Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?

*Le rattrapage spectaculaire de la Bretagne après-guerre a parfois été qualifié de "miracle économique breton", tant son développement à cette époque fut atypique. Toutefois ce moteur du rattrapage s'est essouffé et des crises sectorielles sont apparues à partir des années 1990. En effet, des ruptures de différentes natures (économiques, sociales, environnementales) se succèdent depuis une vingtaine d'années, bousculant nos modes de développement.*

*Cette autosaisine du CESER de Bretagne, qui s'appuie aussi fortement sur ses précédents travaux, s'interroge sur ces ruptures qui remettent en cause le "modèle économique breton". Elle attire l'attention sur les transitions nécessaires qui devront être anticipées et autour desquelles les acteurs économiques et sociaux devront se mobiliser. L'étude propose des leviers d'action pour favoriser ces transitions.*



### Des ruptures économiques, sociales et environnementales

La libéralisation du commerce et la baisse des coûts de transport ont entraîné une concurrence internationale accrue qui a conduit les firmes à réorganiser leur production et à revoir les choix de localisation de leurs activités. Ainsi les entreprises ont été amenées à segmenter leur production remettant aussi en cause la notion de filière sur les territoires.

L'externalisation de certaines fonctions s'est aussi accrue et concerne aussi désormais les filières les plus stratégiques, conduisant ainsi à transférer de la valeur ajoutée et des emplois de l'industrie vers les services.

Des ruptures liées aux évolutions technologiques donnent également une impor-

tance grandissante au capital immatériel. On assiste à l'émergence de produits de plus en plus "intelligents", communicants, nécessitant une technicité croissante des entreprises et une coopération plus poussée entre elles. Une des caractéristiques des évolutions technologiques récentes est également leur caractère hybride, interdisciplinaire et donc nécessairement inter-filières.

En outre, le modèle de développement économique actuel est incompatible avec la disponibilité future des ressources énergétiques fossiles et avec l'évolution de certains modes de vie. La question énergétique se pose en effet avec une acuité particulière en Bretagne tant la région présente des caractéristiques spécifiques : une faiblesse des ressources énergétiques produites, une situation péninsulaire, le poids des transports dans l'économie, l'étalement urbain. Elle est donc très dépendante de l'extérieur en raison aussi de choix historiques et sa position périphérique fragilise son approvisionnement.

Dans ces circonstances, la raréfaction des énergies fossiles non renouvelables, la volatilité de leur prix vont peser de manière croissante sur les acteurs économiques et la population en Bretagne. En même temps, cette réduction du recours aux produits pétroliers est une nécessité environnementale.

Les activités économiques portent également atteinte à l'environnement ce qui se manifeste à travers le changement climatique, une atteinte à la biodiversité et des pollutions de différentes natures.

De plus, le comportement des consommateurs évolue selon plusieurs tendances parfois contradictoires qui se mettent progressivement en place : une consommation plus raisonnée et engagée (intérêt croissant pour le développement durable, une plus grande attention aux aspects sanitaires et à la sécurité des produits), une consommation dématérialisée poussée par les innovations dans les STIC, mais aussi la recherche de prix bas. Ces évolutions s'accompagnent d'un recours de plus en plus important à des circuits de commercialisation alternatifs, comme le commerce électronique et, à une plus petite échelle, les circuits courts.

Les collectivités territoriales vont devoir également faire face à une baisse de leurs marges de manoeuvre liée à différents paramètres : gel des dotations, participation à la réduction des déficits, incertitude sur les ressources fiscales, croissance des dépenses sociales et difficultés à emprunter sur les marchés financiers. En outre, pour la Région Bretagne, les investissements lourds tels que Bretagne à Grande Vitesse (BGV) ou Bretagne numérique vont également accroître son endettement et l'obliger à être très sélective dans ses futurs soutiens financiers.

## Les conséquences de ces ruptures

Ces ruptures peuvent avoir différentes conséquences sur le système productif et conduire à la fragilisation, à la métamorphose ou à l'émergence de nouvelles activités sur le territoire breton. Sans anticipation en amont et réorientation éventuelle des activités, certaines

entreprises pourraient en effet disparaître du territoire car leur offre est arrivée à maturité ou parce que le marché arrive à saturation. Certaines activités vont aussi pouvoir ou sont déjà en train de se métamorphoser car elles sont au carrefour de technologies hybrides (agriculture, industrie pharmaceutique, éco-technologies..) ou par nécessité (prise en compte de préoccupations environnementales, recherche d'une meilleure compétitivité). De nouvelles activités peuvent également émerger en Bretagne, soit en raison de nouvelles demandes des consommateurs, soit parce que de nouvelles technologies le permettent.

Ces ruptures peuvent aussi avoir des conséquences sur l'organisation industrielle et sociale. La part de l'immatériel est de plus en plus importante dans les processus productifs. Les coopérations, les alliances vont devoir se multiplier pour produire des biens de plus en plus complexes et atteindre une taille critique parfois nécessaire pour faire face à la concurrence.

En outre, de nouveaux circuits de distribution (commerce électronique, circuits courts) sont de plus en plus sollicités par les consommateurs.

La tertiarisation de l'économie participe également au phénomène de métropolisation qui, en retour, attire et accumule de nouvelles activités de service. Même si la Bretagne dispose d'un réseau de villes moyennes dynamique, elle n'échappe pas à ce phénomène.

De plus, la nouvelle organisation de la production, en "juste à temps", attribuée à certains territoires un pouvoir attractif supérieur (métropoles, villes portuaires, aéroportuaires ou desservies par le TGV ou des quatre voies).

Cette organisation territoriale crée et accentue une pression foncière autour des villes avec des conséquences économiques (conflit d'usage avec certaines activités, coûts en termes d'accès au foncier), écologiques (impact sur la demande d'énergie, pollutions) et sociales (demande de logements, d'accès à certains services publics par exemple).

## Assurer la transition de la Bretagne vers de nouveaux modes de développement

### Anticiper et mobiliser autour de ces transitions

Dans un contexte d'accélération des rythmes, combiné avec une interdépendance croissante des économies, il convient de résister à un sentiment d'impuissance ou à la tentation d'une action précipitée ou de court terme. Ce contexte nécessite au contraire d'adopter une vision anticipatrice, voire prospective pour capter les signaux des mutations en cours ou à venir et ainsi d'élaborer un projet de long terme. Cette veille anticipatrice doit être menée au sein des entreprises et des territoires.

Le Conseil régional, de par ses compétences, possède la légitimité pour impulser une stratégie régionale de développement économique associant les acteurs publics et privés de la région, et éventuellement en coopération avec d'autres régions. La réalisation d'un nouveau Schéma régional de développement économique (SRDE) est l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux, dans un contexte économique qui a beaucoup évolué ces dernières années.

### Considérer ces ruptures comme des opportunités pour la Bretagne

Ces ruptures constituent également une opportunité pour la Bretagne et peuvent être la source du développement de nouvelles activités (éco-activités, services à la personne...), de métamorphoses d'activités existantes (agriculture, pêche, automobile, construction...) et permettre de progresser vers une économie plus durable.

### Encourager le développement endogène des territoires et garantir leur cohésion économique et sociale

Par le passé, les stratégies de développement économique territorial se sont souvent concentrées sur la question de l'attractivité des territoires et plus particulièrement sur la capacité à attirer des activités nouvelles ou des capitaux extérieurs. Pourtant, d'une part l'attractivité ne se limite pas à cette stratégie offensive, mais

concerne aussi la capacité à retenir les entreprises existantes (stratégie défensive). D'autre part, un des objectifs du développement territorial est d'assurer la compétitivité du territoire en veillant à la durabilité de son mode de développement. Cette compétitivité se construit à partir de ressources matérielles (infrastructures de transport et de communication, disponibilité de la main d'œuvre, aides financières ou fiscales, ressources énergétiques...), mais aussi de plus en plus à partir de ressources immatérielles (capacité à innover, niveau de formation de la population, climat entrepreneurial, cadre de vie, préservation de l'environnement...).

### Promouvoir l'innovation sous toutes ses formes

Pour des économies matures qui ne peuvent plus compter sur la forte croissance liée au rattrapage, l'innovation est devenue une nécessité. Toutefois ce soutien doit concerner toutes les formes d'innovation : technologique, sociale, organisationnelle, financière ou marketing.

Les 4 pôles de compétitivité présents sur le territoire (Images et Réseaux, Mer Bretagne, Id4Car et Valorial) ont modifié le paysage régional de l'innovation : ils sont devenus des repères incontournables de l'innovation en Bretagne qui associent notamment des PME du territoire. Le Conseil régional doit pouvoir s'appuyer sur les pôles de compétitivité pour promouvoir l'innovation dans toutes les dimensions évoquées.

De plus, les récents succès bretons dans le cadre des Investissements d'Avenir (Institut d'excellence France Energies Marines, Institut de recherche technologique B-com) pourront stimuler l'innovation régionale.

### Encourager l'hybridation des compétences et le croisement des activités économiques

Le développement économique ne peut pas s'effectuer uniquement à partir d'une logique de filière puisque les interconnexions entre elles sont de plus en plus nombreuses. En outre, une trop forte spécialisation des territoires briderait ces échanges horizontaux.

La plus grande intégration des champs scientifiques, la vitesse à laquelle les innovations surgissent, nécessitent une formation tout au long

de la vie pour actualiser les compétences des salariés et accroître leur polyvalence.

### **Soutenir l'entrepreneuriat en mobilisant les ressources régionales**

Selon certaines analyses, les changements technologiques et organisationnels émanant de la nouvelle donne numérique (importance du capital immatériel et des effets de réseau), mais aussi la nécessité d'opter pour un développement durable, devraient favoriser les entreprises "plus patientes" qui s'inscrivent dans une stratégie de développement de long terme. Ces entreprises construisent leur compétitivité en accordant une place importante aux relations humaines, à la formation, à l'innovation et assurément leur responsabilité environnementale.

En termes stratégiques, le Conseil régional pourrait prendre l'initiative de la mise en place d'un Pacte régional pour les PME, afin de créer un environnement propice aux entrepreneurs.

### **Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne**

La façade maritime de la Bretagne constitue une richesse par les activités qu'elle peut permettre. Si depuis quelques années, cette dimension maritime est enfin prise en compte dans les politiques européennes, nationales et celles des collectivités territoriales, leur articulation nécessite d'être améliorée.

### **Encourager l'internationalisation des entreprises bretonnes**

L'internationalisation des entreprises bretonnes passe sans doute à l'avenir par une prospection plus importante à l'exportation des marchés des pays émergents. En effet, le taux d'ouverture des entreprises bretonnes à l'international reste encore limité et fortement tourné vers les pays

européens. Toutefois, il conviendrait d'adopter une vision plus large des bénéficiaires de cette internationalisation. Elle revêt d'autres formes tout aussi porteuses pour les entreprises et notamment à travers les importations qui peuvent constituer un levier de développement pour les entreprises.

### **Permettre la participation de toutes et tous au développement économique de la Bretagne**

Les jeunes constituent un atout pour la Bretagne. Or ils connaissent souvent une insertion professionnelle difficile. Dans son avis sur la Charte d'engagement pour la jeunesse présentée par le Conseil régional en septembre 2011, le CESER de Bretagne a souligné l'importance de la formation initiale, de l'orientation et de la qualification professionnelle, les jeunes sans diplôme étant les premiers exclus du marché du travail.

Les femmes sont également davantage concernées par les emplois précaires et accèdent plus difficilement à des postes à responsabilités. L'inertie des mentalités est le principal frein à la progression de l'égalité. Des actions dans les milieux scolaires et professionnels sont nécessaires pour une meilleure intégration de la culture de l'égalité.

### **Valoriser les ressources humaines dans le processus productif**

Le défi de l'entreprise est de concilier dans le moyen/long terme les intérêts et projets de ses trois co-créateurs, à savoir les investisseurs, le personnel et les clients. En effet, la performance économique et la performance sociale sont et seront indissociables dans une optique de développement soutenable.

#### **rapporteurs**

Mme Maryvonne GUIAVARC'H et M. Jean LE TRAON

#### **contact**

Janick BEREL, Conseillère technique - Tél : 02 99 87 17 64  
Email : janick.berel@region-bretagne.fr

Rapport sous format PDF  
[www.ceser-bretagne.fr](http://www.ceser-bretagne.fr)

*Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande*

Rapport sous format papier  
**Conseil économique, social et environnemental de Bretagne**  
7, rue du Général Guillaudot - CS 26918 - 35069 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 87 18 75 • Fax : 02 99 87 17 69  
Email : ceser@region-bretagne.fr

Directeur de la publication : Alain Even - Impression : Région Bretagne - ISSN 2101-6798